

A

Monsieur le Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

POLE : DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DOSSIER SUIVI PAR : CECILIA CHEVALIER
COORDONNEES :
RÉFÉRENCE : CJ/CC/PGB/DS 2025/11/D/792

Digne-les-Bains, le 14 novembre 2025

Objet : Projet de Loi de Finances 2026

Monsieur le Premier Ministre,

En tant que Présidente et Président de deux des principales intercommunalités des Alpes-de-Haute-Provence, nous souhaitons vous faire part de notre très forte inquiétude relative au projet de Loi de Finances 2026 en cours d'examen et attirer votre attention sur l'incapacité dans laquelle nous nous trouverons pour bâtir un budget équilibré en 2026.

Nous faisons le constat, qu'en l'état actuel du projet, cette loi de finances **pénalise en priorité les territoires industriels**, ce qui nous semble en totale contradiction avec la volonté de réindustrialisation de notre pays.

En prévoyant de baser la contribution des collectivités, hormis le DILICO, sur des recettes propres aux territoires industriels, ce sont donc ces territoires qui seront appelés à contribuer le plus fortement à l'effort national.

Ainsi, sans tenir compte des effets des hausse de cotisation salariale et du gel de la fraction de TVA qui nous pénalisent fortement par ailleurs, pour nos communautés d'agglomération et de communes, la perte de recettes se chiffre à :

	Prélèvement y compris DILICO	Dont baisse DCRTP	Dont Baisse du PSR sur locaux industriels
Provence Alpes Agglomeration	1 319 800 €	438 200 €	348 000 €
Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch	1 041 400 €	23 300 €	824 400 €

Les communes de nos intercommunalités ayant un tissu économique industriel sont également touchées, comme :

	Prélèvement y compris DILICO	Dont baisse DCRTP	Dont Baisse du PSR sur locaux industriels
Sisteron	884 500 €	189 700 €	388 200 €
Château-Arnoux Saint-Auban	255 400 €		148 800 €

Il convient de rappeler que lors des différentes réformes ayant amoindri les recettes issues des industries, l'Etat s'était engagé à compenser intégralement et durablement la perte de ressources pour les collectivités concernées. Force est de constater que cette promesse n'est pas tenue.

Ces pertes de recettes, qui s'ajoutent à celles déjà supportées l'année dernière, sont considérables à l'échelle de nos budgets. Ainsi, pour la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, ce prélèvement de recettes représente près de 5% de ses recettes réelles de fonctionnement et 50% de la capacité d'autofinancement nette 2024. Pour Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, le prélèvement excède la moitié du remboursement du capital de dette. Nous faisons le constat que malgré la bonne gestion de nos finances des années antérieures, nous ne serons pas en mesure de faire face à ces prélèvements.

A contrario, les territoires résidentiels et touristiques sont épargnés par ces prélèvements ce qui nous semble particulièrement injuste alors que nos collectivités labellisées Territoires d'Industrie se sont engagées dans des politiques volontaristes d'accompagnement du développement économique du tissu industriel et y ont consacré d'importants moyens financiers.

Nous espérons que vous pourrez prendre en compte cette alerte et corriger le projet de Loi de Finances en conséquence, afin de préserver les territoires industriels pourvoyeurs d'emplois et de compétitivité économique.

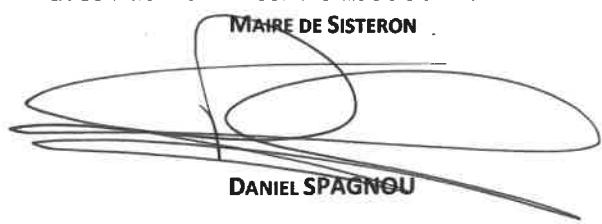
Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

LA PRESIDENTE DE
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION,
MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS



PATRICIA GRANET-BRUNELLO

LE PRESIDENT DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAISS-BUËCH
MAIRE DE SISTERON



DANIEL SPAGNUO

Copie à Madame la Préfète de Digne-les-Bains
 Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Digne-les-Bains

